
Doctorat en chiropratique

7
0
2
5

Directeur(trice): Danica Brousseau
CPPC - Chiropratique
819 376-5011, poste 4498

Bureau du registraire
1 800 365-0922 ou 819 376-5045
www.uqtr.ca

Grade: Docteur de premier cycle en chiropratique (D.C.)

Crédits: 245

Note

La sélection des étudiants dans ce programme tient compte du résultat des évaluations des caractéristiques personnelles de l'examen CASPer. Les candidats doivent se rendre sur le site web de l'examen CASPer et consulter les informations importantes à propos des dates d'examen.

Si vous avez déjà complété l'examen CASPer pour d'autres programmes cette année, vous devez ajouter ce programme à votre liste de distribution en retournant sur votre profil.

Présentation

En bref

Le programme est agréé par le Conseil canadien de l'enseignement de la chiropratique (CCEC/CCE). Le programme donne accès à l'exercice de la chiropratique au Québec, au Canada et à l'international, moyennant la réussite des examens des organismes réglementant l'exercice de la profession. Cependant, le programme peut ne pas offrir tous les cours requis pour l'éligibilité à l'obtention des permis de pratique dans toutes les juridictions; les étudiants doivent ainsi s'assurer eux-mêmes que, en tant que diplômés de l'institution, ils auront le droit de pratiquer dans la juridiction de leur choix.

Le doctorat en chiropratique de l'Université du Québec à Trois-Rivières est le seul programme à l'intérieur du système universitaire québécois qui donne ouverture à la profession chiropratique. Autorisé en novembre 1992 par la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, Lucienne Robillard, il constitue également le premier programme universitaire de cette discipline dans la francophonie, créant ainsi un foyer d'enseignement, de recherche et de formation continue en chiropratique destiné à rayonner sur le plan international. Il confirme également de façon importante l'orientation originale que l'Université du Québec à Trois-Rivières a prise dans le secteur de la santé, en axant ses programmes d'études et ses activités de recherche sur la prévention et la promotion de la santé.

D'une durée de cinq années (245 crédits), ce programme comporte 11 trimestres, dont un trimestre d'été entre l'hiver de la quatrième année et l'automne de la cinquième année. Nous accueillons annuellement 47 nouveaux étudiants et étudiantes.

Objectifs du programme

Ce programme de doctorat de premier cycle a pour objectif principal de former des professionnels de la santé capables de poser un diagnostic, de fournir les soins chiropratiques appropriés, de comprendre et d'utiliser l'information scientifique de base et de référer, le cas échéant, des patients à d'autres professionnels de la santé.

En complémentarité avec une solide formation en sciences de la santé, ils possèdent des compétences cliniques qui incluent diverses techniques thérapeutiques, l'aptitude à poser un diagnostic, la capacité d'effectuer le suivi des patients, d'établir une relation de confiance et de dispenser les soins appropriés.

Ces futurs professionnels sont initiés aux diverses disciplines requises pour leur permettre de comprendre la structure et le

fonctionnement de l'organisme humain et plus particulièrement le rapport qui existe entre le système neuro-musculo-squelettique et les fonctions de l'organisme. Ils sont aptes à identifier les problèmes de santé de leurs patients et à déterminer le traitement approprié en tenant compte, entre autres, de leur milieu de vie, de leur nutrition, de leur stress émotionnel et social ainsi que de leur environnement.

Avenir: Carrière et débouchés

La chiropratique est une profession qui a pour objet le recouvrement et le maintien de la santé humaine ainsi que le diagnostic, le traitement et la prévention de ses déficiences en concentrant son attention sur l'intégrité des systèmes nerveux et musculo-squelettique, en relation avec tous les autres systèmes du corps humain, sains ou malades, en portant une attention particulière à la colonne vertébrale.

Les chiropraticiens sont des professionnels de la santé qui considèrent l'être humain dans sa globalité et qui tiennent compte de ses pouvoirs naturels de récupération. Ils ne recourent ni aux médicaments ni à la chirurgie.

Le chiropraticien peut également se spécialiser dans certains domaines spécifiques de la profession chiropratique, tels l'orthopédie, la radiologie diagnostique, la nutrition, les sciences cliniques et la chiropratique sportive.

Le chiropraticien exerce habituellement en clinique privée auprès d'une clientèle diversifiée. Il peut cependant concentrer sa pratique sur le traitement de certains types de problèmes (maladies professionnelles, blessures sportives) ou de certains types de clients (enfants, personnes âgées). Il peut également réaliser des évaluations et agir à titre de consultant dans les domaines de la santé et sécurité au travail ainsi que les maladies professionnelles. Certains chiropraticiens peuvent également œuvrer dans les domaines de la recherche et de l'enseignement de la chiropratique.

A titre de professionnels de la santé de premier contact et à titre de docteurs en chiropratique, ils sont habilités à poser un diagnostic, à déterminer l'indication et la non-indication des traitements chiropratiques, à établir un pronostic et à déterminer la nature et la fréquence des examens et des traitements nécessaires, dans chacun des cas où ils sont appelés à intervenir.

Compétences, exigences de formation

La préparation à l'exercice de la chiropratique comporte trois axes d'apprentissage :

- une formation fondamentale en sciences biologiques et de la santé (anatomie, physiologie, histologie, sciences biochimiques et physiopathologiques, diagnostics clinique et radiologique, etc.);
- une formation spécialisée dans tous les aspects de la discipline chiropratique (études théoriques et techniques, pratique professionnelle, diagnostic et applications chiropratiques, etc.);
- une formation clinique comprenant 1 548 heures de stages et d'internat.

Le programme comprend 2 532.5 heures de formation théorique et 2 283 heures de formation pratique. Cette dernière fait appel aux laboratoires suivants : anatomie humaine, physiologie, histopathologie, diagnostic, radiologie, biomécanique, technique et clinique. La formation clinique (stages et internats) s'effectue dans le cadre de la clinique universitaire installée dans le Pavillon de Chiropratique.

La préparation de l'étudiant à exercer ses futures responsabilités professionnelles de chiropraticien exige l'acquisition des compétences de base suivantes :

- l'aptitude à établir un diagnostic précis de l'état d'un patient, à la suite des actes suivants : l'entrevue préliminaire, les examens physiques, neurologiques, orthopédiques du patient, parmi lesquels les examens vertébraux et articulaires, les examens radiologiques, les analyses de laboratoire dans le but de rechercher des signes d'anomalies et de pathologies sous-jacentes et de vérifier l'efficacité du traitement;
- l'aptitude à déterminer l'approche thérapeutique appropriée;
- l'aptitude à exécuter des traitements selon les procédures et techniques reconnues par la science chiropratique, parmi lesquelles les ajustements et les techniques manuelles de corrections vertébrales et articulaires;
- l'aptitude à exécuter diverses formes de thérapies physiques, tels les tractions, la diathermie, les courants électriques, l'infrarouge, etc., dont l'objet est de compléter et d'optimiser les effets du traitement chiropratique proprement dits;

-
- l'aptitude à conseiller les patients dans le but de les amener à corriger certaines habitudes de vie par le repos, l'exercice, l'alimentation adéquate, l'hygiène posturale, afin d'assurer l'efficacité du traitement chiropratique ou de prévenir les affections;
 - l'aptitude à communiquer à divers groupes les informations utiles pour la promotion de la santé et la prévention;
 - l'aptitude à diriger un patient vers d'autres professionnels de la santé pour consultation ainsi que pour d'autres types d'évaluation et de soins.

Admission

Contingentement et capacités d'accueil

Ce programme est contingenté à 47 places.

Un maximum de 5 places est réservé aux étudiants francophones résidant hors Québec.

Trimestre d'admission et rythme des études

Automne.

Ce programme est offert à temps complet seulement.

Conditions d'admission

Études au Québec

La date limite pour le dépôt d'une demande d'admission est le 1er mars.

L'admission au PDC peut s'effectuer sur une base collégiale ou universitaire.

Base DEC

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences, lettres et arts;

OU

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature ou l'équivalent et avoir complété les cours de niveau collégial suivants ou leur équivalent:

Biologie 101-XXX et Chimie 202-XXX

OU

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques de physiothérapie et avoir complété les cours de niveau collégial suivants ou leur équivalent :

Mathématiques 201-NYA et 201-NYB
Chimie 202-NYA, 202-NYB et 202-XXX

OU

Être titulaire de tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent et avoir réussi les cours de niveau collégial suivants ou leur équivalent:

Biologie 101-NYA et 101-XXX
Chimie 202-NYA, 202-NYB et 202-XXX
Mathématiques 201-NYA et 201-NYB
Physique 203-NYA, 203-NYB et 203-NYC

Base universitaire sans grade

Avoir réussi au moins 15 crédits de cours d'un programme universitaire, à la date limite de la demande d'admission (1er mars), et satisfaire à la base collégiale ou l'équivalent.

Base universitaire avec grade

Etre titulaire d'un diplôme avec grade (baccalauréat, maîtrise, doctorat) et avoir complété les cours de niveau collégial suivants ou leur équivalent :

Biologie : 101-XXX
Chimie : 202-NYA, 202-XXX
Mathématiques : 201-NYA, 201-NYB
Physique : 203-NYA, 203-NYB

Chaque candidat doit au préalable rencontrer un chiropraticien pour une demi-journée d'observation en clinique chiropratique privée. Le formulaire confidentiel doit être imprimé par l'étudiant qui complétera la partie supérieure. Le chiropraticien rencontré devra compléter la partie inférieure du formulaire et le retourner dans les délais indiqués sur le formulaire. Le formulaire est disponible en cliquant ici : [Formulaire confidentiel](#).

Tous les étudiants doivent se conformer aux conditions relatives à la maîtrise du français.

Études hors Québec

La date limite pour le dépôt d'une demande d'admission est le 1er mars.

Base études hors Québec

Etre détenteur d'un diplôme d'études préuniversitaires totalisant 13 années;

OU

d'un diplôme d'études préuniversitaires totalisant 12 années et une année d'études universitaires;

OU

d'un baccalauréat de l'enseignement secondaire français (général ou technologique)

et posséder les compétences suivantes ou leur équivalents

Biologie 101-NYA et 101-XXX
Chimie 202-NYA, 202-NYB et 202-XXX
Mathématiques 201-NYA et 201-NYB
Physique 203-NYA, 203-NYB et 203-NYC

Conditions supplémentaires hors Québec

Pour mener à bien vos études, une bonne maîtrise de la langue française est nécessaire. Pour connaître le test de français à l'admission qui s'applique à votre situation, veuillez consulter le lien suivant : [Tests de français](#).

Modalités de sélection des candidatures

Sélection des candidats

Le processus de sélection est basé sur les éléments : les résultats scolaires, le résultat des évaluations des caractéristiques personnelles lors de l'examen CASPer, une entrevue individuelle et le formulaire confidentiel.

Analyse des résultats scolaires

L'analyse des résultats scolaires varie en fonction de la catégorie du candidat.

Pour les candidats de la catégorie collégiale :

L'évaluation de l'excellence du dossier scolaire est établie en tenant compte de la cote de rendement au collégial.

Pour les candidats de la catégorie universitaire sans grade :

L'évaluation de l'excellence du dossier scolaire est établie en tenant compte de l'importance relative du dossier universitaire par rapport au dossier du collégial, selon la formule suivante : nombre de crédits universitaires complétés lors de la demande divisé par 60 et multiplié par 100. Ainsi, l'évaluation du dossier scolaire de l'étudiant ayant complété 60 crédits universitaire ou plus est uniquement fondée sur l'excellence de son dossier universitaire.

Pour les candidats de la catégorie universitaire avec grade :

L'évaluation de l'excellence du dossier scolaire est établie en tenant compte de l'excellence du dossier scolaire universitaire.

Présélection en vue des entrevues individuelles

Le comité de sélection procède à une présélection fondée sur l'excellence du dossier scolaire et sur le résultat des évaluations des caractéristiques personnelles lors de l'examen CASPer.

Le candidat qui ne complète pas l'examen CASPer ou qui obtient un résultat inférieur au 10^{ème} percentile à cet examen voit sa demande d'admission refusée.

Le dossier scolaire est évalué sur 50 points et le résultat à l'examen CASPer est évalué sur 25 points pour cette étape. Sur la base de cette note globale (sur 75 points), le comité procède à la convocation des 105 meilleurs candidats, toutes catégories confondues (collégial ou universitaire avec ou sans grade) pour une entrevue individuelle.

Entrevue individuelle

Le comité de sélection organise la tenue d'une entrevue individuelle portant sur les caractéristiques personnelles du candidat et sur son choix de déposer une demande d'admission au programme. L'entrevue a lieu en personne sur le campus de Trois-Rivières, à moins d'une entente préalable avec le responsable du programme.

Le candidat qui ne se présente pas à l'entrevue et qui ne prend pas entente avec le responsable du programme voit sa demande d'admission refusée.

Dossier complet d'admission

Un résultat global pour le dossier d'admission complet est ensuite établi pour tous les candidats selon la pondération suivante :

Dossier scolaire : 50%

Entrevue : 25%

Examen CASPer : 25%

Structure du programme et liste des cours

À moins d'indication contraire, un cours comporte trois (3) crédits.

Cours obligatoires (227 crédits)

ALM1001	Nutrition
ALM1003	Nutrition clinique (ALM1001)
ANI1008	Neuro-anatomie
ANI1009	Anatomie clinique fonctionnelle (2 crédits) (PTL1010; PTL1011)
ANI1010	Anatomie humaine I (5 crédits)
ANI1011	Anatomie humaine II (5 crédits) (ANI1010)
BCM1011	Biochimie clinique I
BCM1012	Biochimie clinique II (BCM1011)
CBM1001	Epidémiologie et biométrie
CIS1001	Collaboration interprofessionnelle I (1 crédit)
CIS1002	Collaboration interprofessionnelle II (1 crédit) (CIS1001)
CIS1003	Collaboration interprofessionnelle III (1 crédit) (CIS1002)
CPR1002	Intervention chiropratique et santé
CPR1003	Concepts chiropratiques
CPR1004	Techniques chiropratiques I
CPR1005	Techniques chiropratiques II (4 crédits)
CPR1006	Techniques chiropratiques III (4 crédits) (CPR1005)

CPR1007	Thérapies complémentaires (2 crédits)
CPR1008	Pratique professionnelle chiropratique I (1 crédit)
CPR1009	Pratique professionnelle chiropratique II (1 crédit)
CPR1010	Pratique profess. chiro. III : intégr. des sc. cliniques fondamentales I (1 crédit) (CPR1009)
CPR1011	Pratique profess. chiro. IV : intégr. des sc. cliniques fondamentales II (1 crédit) (CPR1010)
CPR1014	Stage d'observation I (1 crédit)
CPR1015	Stage d'observation II (1 crédit) (CPR1014)
CPR1018	Stage d'intervention I (2 crédits)
CPR1019	Stage d'intervention II (2 crédits) (CPR1018)
CPR1026	Ethique et droit professionnel
CPR1033	Stage d'observation III et IV (2 crédits) (CPR1015)
CPR1034	Recherche de littérature (1 crédit)
CPR1035	Méthodes de recherche en chiropratique (2 crédits) (CBM1001; CPR1034)
CPR1036	Internat I : clinique étudiante et intégration clinique (9 crédits)
CPR1037	Internat II (8 crédits) (CPR1021 ou CPR1036)
CPR1038	Pratique professionnelle V et VI : gestion d'une clinique (2 crédits)
CPR1039	Internat III (8 crédits) (CPR1037)
CPR1040	Internat IV (8 crédits) (CPR1039)
CPR1041	Histoires et théories chiropratiques
EMB1004	Introduction à l'embryologie humaine (2 crédits)
EPK1207	Analyse fonctionnelle et biomécanique humaine II (EPK1221 ou PPK1010)
EPK1221	Analyse fonctionnelle et biomécanique humaine I
GAE1009	Administration d'une clinique (2 crédits)
GSS1001	Introduction au diagnostic (4 crédits)
GSS1002	Diagnostic différentiel (2 crédits)
GSS1004	Diagnostic et symptomatologie (6 crédits) (GSS1001; PTL1010; PTL1011)
GSS1005	Diagnostic de différentiel II (2 crédits) (GSS1002)
HTL1006	Histologie fondamentale (2 crédits)
HTL1007	Histologie des systèmes anatomiques (2 crédits) (HTL1006)
MCB1013	Aspects fondamentaux de la microbiologie clinique
MCB1014	Microbiologie et infectiologie (2 crédits) (MCB1013)
MDU1001	Soins d'urgence (2 crédits)
MED1022	Neurophysiologie de la douleur
MOG1001	Gynécologie, obstétrique et soins chiropratiques (2 crédits)
MPI1001	Pédiatrie (2 crédits)
MPR1002	Orthopédie et rhumatologie (6 crédits) (GSS1001; NRL1002; PTL1010; PTL1011)
MSP1012	Gériatrie et soins chiropratiques (GSS1003 ou GSS1004; MPR1001 ou MPR1002)
NRL1002	Neurophysiologie II (MED1022 ou NRL1001)
NRL1003	Neurodiagnostic
PHL1002	Pharmacologie et toxicologie (2 crédits)
PHL1007	Pharmacologie clinique (1 crédit) (PHL1002; CPR1037)
PSL1004	Physiologie humaine I
PSL1005	Physiologie humaine II
PSL1017	Physiologie de l'exercice et principes de réadaptation fonctionnelle (EPK1207)
PSY1008	Introduction à la psychopathologie
PSY1012	Psychologie de la santé
PTL1009	Pathomécanique et analyse fonctionnelle (5 crédits) (EPK1207)
PTL1010	Pathologie générale (4 crédits)
PTL1011	Pathologie spéciale (4 crédits)
RAL1001	Anatomie radiologique (ANI1011)
RAL1002	Biophysique et radioprotection
RAL1003	Pathologie osseuse
RAL1004	Techniques radiologiques (2 crédits)
RAL1005	Arthrites inflammatoires et post-traumatiques (2 crédits)
RAL1006	Radiologie pulmonaire, abdominale et procédures spécialisées
RAL1007	Gestion de cas en radiologie (1 crédit)
RAL1010	Stage clinique en radiologie I (4 crédits)
RAL1011	Stage clinique en radiologie II (2 crédits)
TLM1005	Diagnostic de laboratoire I
TLM1006	Diagnostic de laboratoire II
TLM1007	Stage clinique en diagnostic de laboratoire (2 crédits)

Cours optionnels (9 crédits)

Neuf crédits parmi les cours suivants:

CPR1027 Techniques chiropratiques particulières
CPR1028 Chiropratique et activité physique
CPR1029 Chiropratique et ergonomie
CPR1030 Questions chiropratiques
CPR1031 Projets chiropratiques
NRL1004 Neurophysiologie avancée

Cours complémentaires (9 crédits)

L'étudiant doit suivre neuf crédits de cours parmi une liste présélectionnée. Certains cours sont offerts en ligne. Consulter la liste.

Autres renseignements

Règlements pédagogiques particuliers

Les étudiants sont soumis à un régime pédagogique particulier (Régime pédagogique particulier du programme de doctorat en chiropratique). Le nouvel étudiant inscrit au programme doit obligatoirement participer à une activité destinée à présenter les objectifs et le règlement pédagogique particulier du programme à l'occasion d'une séance d'accueil des nouveaux inscrits. Cette activité est non créditée. L'étudiant doit également participer aux ateliers prévus pour la recherche documentaire en bibliothèque et au moyen de l'Internet.

Tous les étudiants inscrits doivent posséder un certificat en RCR/DEA (réanimation cardiorespiratoire/défibrillation externe automatisée) comprenant les protocoles touchant les sujets adultes, enfants et bébés, et le maintenir à jour tout au long de leur cheminement dans le programme.

En plus des évaluations aux cours du programme de chiropratique, l'étudiant doit participer aux activités d'évaluation des compétences cliniques suivantes :

- L'étudiant inscrit au cours CPR1036 Internat I : clinique étudiante et intégration clinique, doit se soumettre à une évaluation de sa compétence clinique par le biais de l'examen d'intégration clinique;
- Pour s'inscrire au cours CPR1037 Internat II, l'étudiant doit avoir réussi l'examen d'intégration clinique;
- Au cours de l'Internat III (CPR1039), l'étudiant doit se soumettre à une évaluation de ses compétences cliniques par le biais de l'examen clinique intermédiaire;
- A la fin de l'Internat IV (CPR1040), l'étudiant doit réussir un examen de synthèse intitulé "examen de sortie clinique".

Ces évaluations sont sous la responsabilité conjointe du directeur du programme en chiropratique et du directeur de la clinique qui en déterminent les modalités et le seuil de réussite. Le directeur de clinique voit à l'application des modalités d'évaluation des compétences cliniques.